Date rendez-vous : / / / 2 0 2 /

DEMANDE D'INSCRIPTION COLLEGE - ANNEE 2023 - 2024

CLASSE DEMANDEE : ☐

ENFANT : Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu _____
Département de naissance _____ Nationalité _____

PARENTS : Responsable légal _____
Adresse _____
_____ Tél. Domicile /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Tél. Portable /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
Adresse Mail _____

Autre Responsable _____
Adresse _____
_____ Tél. Domicile /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Tél. Portable /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
Adresse Mail _____

Nom et adresse travail du Père _____
_____ Tél. /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
Profession du Père _____
Nom et adresse travail de la Mère _____
_____ Tél. /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
Profession de la Mère _____

Situation familiale particulière à signaler _____
Autres enfants dans l'Etablissement en classe(s) de _____

DERNIERE ECOLE FREQUENTEE :

Publique ☐ Privée ☐ classe : _____
Nom et adresse complète _____
_____ Tél. /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Langues étudiées : _____ Nbre d'années : _____

EVEIL RELIGIEUX :

Baptême : OUI ☐ NON ☐ - Date du baptême : _____ Lieu _____

Catéchisme : OUI ☐ NON ☐ Nbre d'années : ☐ - Paroisse de : _____

1ère communion : OUI ☐ NON ☐ - Date : _____ Paroisse de : _____

VERSEMENT DES ARRHES ET DU DROIT D'INSCRIPTION

Chèque bancaire (1) ☐

Espèces (1) ☐

(1) Cocher la case correspondante

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ ***: 01 34 04 14 00*** **- Mail :** ***ste.therese.ecouen.admin@orange.fr***

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION - COLLEGE

X = À remettre lors du rendez-vous

Réservé à l'Administration

- [X] - la fiche de demande d'inscription
- [X] - la fiche de renseignements administratifs
- [X] - le contrat de scolarisation et le règlement intérieur
- [X] - la fiche des conditions financières
- [X] - l'engagement financier de la famille
- [X] - la fiche relative aux choix des services optionnels
- [X] - mandat SEPA + 1 R.I.B
- [X] - la fiche d'urgence non confidentielle
- [X] - la fiche d'autorisation chirurgicale
- [X] - la photocopie complète du livret de famille
- [X] - la photocopie de l'attestation d'ouverture des droits (attestation accompagnant votre carte VITALE)
- [X] - la photocopie des relevés de notes de l'année scolaire en cours
- [X] - la photocopie des relevés de notes de l'année scolaire précédente
- [X] - 4 photos d'identité
- [X] - la photocopie des vaccinations du carnet de santé (DTC Polio, BCG et le résultat de la dernière cuti-réaction)
- [X] - 3 enveloppes timbrée et libellée à l'adresse de la famille
- [X] - le certificat de Baptême ou la photocopie du livret de famille chrétienne si l'enfant a été baptisé
- [X] - l'attestation précisant le nombre d'années de catéchisme effectuées, si l'enfant a été catéchisé
- [X] - le chèque de **80 €** représentant les frais d'inscription, remboursés si l'inscription n'est pas retenue
- [X] - le chèque de **130 €** d'arrhes. Remboursable en cas de déménagement, annoncé avant le 01 Juin 2023
  Encaissé si l'inscription est retenue. *(Merci de libeller les chèques à l'ordre de l'OGEC STE-THERESE)*
- [X] - l'extrait du jugement de divorce, éventuellement
- [X] - l'attestation d'assurance pour les élèves arrivés en cours d'année
- [X] - Une lettre de motivation quant à votre demande d'inscription

A la réception de ce dossier, un rendez-vous pourra vous être proposé avec le Chef d'Etablissement.

L'inscription ne sera définitive qu'à la réception du certificat d'admission dans la classe demandée (photocopie du carnet de notes), du certificat de radiation et de l'EXEAT à la fin de l'année scolaire.

Projet Educatif

Etablissement privé, sous contrat, de l'Enseignement Catholique, l'ensemble scolaire Sainte Thérèse d'Ecouen comporte deux unités pédagogiques qui accueillent des élèves de la maternelle à la 3ème. Au cœur d'un espace arboré, à quelques centaines de mètres du château d'Ecouen, nous vous proposons d'accompagner dans leur croissance les jeunes qui nous sont confiés en les aidant à révéler leurs potentialités.

FAIRE GRANDIR

Par notre projet, nous souhaitons faire grandir chaque élève par la transmission de connaissances, le renforcement du goût de « vivre ensemble », en favorisant l'accès à une plus grande intériorité.
Dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences, les programmes dispensés permettent aux élèves de progresser dans la découverte des Lettres, des Langues, des Sciences, des Arts et du monde. Pour que l'Equipe Educative - partie prenante de ce projet - puisse au mieux les accompagner sur ce chemin, nous favorisons l'élargissement des compétences professionnelles du personnel par la formation continue.
Par le regard que nous posons sur la personne, chacun est invité à grandir en humanité, en étant attentif à l'autre. Nous valorisons la prise de responsabilité et favorisons le lien entre les différents membres de la communauté éducative.
Une catéchèse est proposée aux élèves s'impliquant dans une démarche de foi. L'éveil aux valeurs et les temps forts de réflexion invitent les plus grands à approfondir la recherche du sens de ce qu'ils vivent. Les célébrations, les temps de prières adaptés aux différentes tranches d'âges, la participation périodique aux messes paroissiales sur le secteur d'Ecouen-Ezanville invitent ceux qui le souhaitent à entrer dans l'espérance à laquelle nous ouvre la foi en Jésus Christ.

ACCOMPAGNER

C'est dans le regard, l'écoute et l'attention que nous portons à l'enfant ou au jeune qui nous est confié que nous inscrivons notre projet.

Nous accueillons chacun dans son individualité et sa différence, dans le souci constant de l'accompagner au plus près de ses besoins.

Nous tenons à ce que chaque élève devienne acteur de ses apprentissages en prenant conscience de ses capacités et des enjeux de sa scolarité, et puisse ainsi progresser et se construire en s'épanouissant.

Ainsi, de la maternelle à la 3ème, notre Equipe Educative offre à chacun un accompagnement pédagogique adapté, grâce à la mise en place de propositions variées et différenciées :

⇨ <u>au collège</u> :
- groupes d'approfondissement ou de soutien dans les matières fondamentales : les modules.
- suivi individualisé (PAI, PAP, PPRE, PPS..) ;
- Aide à l'orientation dès la classe de 4ème ; Salon des métiers En 4ème et 3ème.
- Accompagnement personnalisé ;

École & Collège Sainte Thérèse d'Ecouen - 5 rue de Paris - 95440 ECOUEN
Tel : 01.34.04.14.00 – Fax : 01.34.04.14.01 – Courriel : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Etablissement de l'Enseignement Catholique, nous accompagnons chaque élève dans son cheminement personnel, en favorisant son épanouissement spirituel. Dans cette approche, nous proposons des groupes d'éveil à la Foi, d'approfondissement de la Foi et de préparation aux sacrements.

Nous sommes convaincus que la réussite de notre projet s'appuie sur une confiante collaboration entre les familles et l'établissement. C'est pourquoi nous favorisons les moments de rencontre et de dialogue avec les parents lors de :

- réunions de début d'année
- réunions parents-professeurs
- rendez-vous individuels
- remise individuelle des carnets de compétence à l'école et des bulletins trimestriels en 6ème et 3ème.

PROPOSER UNE OUVERTURE A LA CULTURE, A L'EUROPE, AU MONDE ET AUX AUTRES

Un des objectifs fondamentaux de notre enseignement est de permettre aux élèves de s'épanouir par l'ouverture à la culture, à l'Europe, au monde et aux autres.

Dans l'Etablissement, l'ouverture à la culture et aux arts trouve sa place au travers d'ateliers d'expression artistique : les chorales, le groupe instrumental, le théâtre et autres ateliers péri-éducatifs (arts plastiques, danse, vidéo, arts créatifs …).

Des sorties et des voyages scolaires viennent renforcer cette ouverture. A l'Ecole et au Collège dans le cadre des itinéraires de découvertes, les élèves travaillent sur des projets pluridisciplinaires se référant au socle commun de connaissances et de compétences. L'accent est également mis sur la connaissance des grandes religions monothéistes.

Nous cherchons à favoriser aussi une ouverture à l'Europe et au monde par un renforcement de l'apprentissage des langues dès la moyenne section de maternelle, la réalité multiculturelle du secteur Est du Val d'Oise nous y invitant spécialement.

Nous sommes également attentifs à ce que la vie dans l'Etablissement favorise un esprit d'ouverture. L'attention à l'autre, le respect des différences et la mise en place d'actions de partage sont sources de joie et indispensables à la construction de la personne et du citoyen.

Par son appartenance à l'Enseignement Catholique et en proposant l'éclairage de l'Evangile, notre établissement a l'espérance d'amener les jeunes qui lui sont confiés à construire leur avenir avec sens. Chacun se voit ainsi proposer la richesse de la tradition chrétienne, dans la liberté de l'accueillir.

École & Collège Sainte Thérèse d'Ecouen - 5 rue de Paris - 95440 ECOUEN
Tel : 01.34.04.14.00 – Fax : 01.34.04.14.01 – Courriel : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Projet d'animation Pastorale

Le projet de notre établissement, qui appartient à l'Enseignement Catholique, se réfère à l'Evangile révélé en Jésus-Christ. Dans un climat éducatif chrétien, une attention particulière est portée à chaque personne. De ce cadre, différentes propositions sont faites pour permettre de grandir aussi dans la dimension spirituelle, dans le respect de ceux qui ont des convictions différentes.

En tant qu'Etablissement sous contrat d'association, nous accueillons des jeunes de toute origine religieuse. Parmi ceux qui sont chrétiens, certains ont suivi une catéchèse, d'autres débuteront ce parcours au sein de notre établissement. Pour les autres élèves, les propositions se situeront dans la dimension culturelle.

Au Collège

1. **<u>Les différents groupes</u>** :
   - En classe de 6ème, trois propositions sont faites :
     - Les groupes d'approfondissement de la foi accueillent les jeunes déjà catéchisés en paroisse ou dans notre école ;
     - Les groupes d'éveil à la foi rassemblent les jeunes qui sont baptisés mais qui n'ont pas été catéchisés, ainsi que ceux qui souhaitent découvrir le Christ et l'Evangile ;
     - Les groupes de culture religieuse regrouperont les autres jeunes. Ceux-ci sont essentiellement pris en charges par des professeurs de lettres et d'histoire.
   - En classe de 5ème, deux propositions subsistent **:**
     - Les groupes d'approfondissement de la foi ;
     - Les groupes de culture religieuse.
   - En classe de 4ème et 3ème :
     - Des groupes de paroles sont proposés aux jeunes. Ils abordent des thèmes de réflexion sur lesquels ils se questionnent à l'âge de l'entrée dans l'adolescence, ainsi que des sujets de société (les addictions, les nouveaux moyens de communication, la vie affective et sexuelle…)
     - En complément, un groupe qui se réunit un midi chaque semaine, en présence et de notre Coordinatrice Pastorale, aborde des thèmes plus spécifiquement religieux.
2. **<u>La vie de prière</u>**
   - Les célébrations
     - Les temps forts du calendrier chrétien sont marqués par des célébrations : la fête de Ste Thérèse, l'entrée en Avent, l'Epiphanie, l'entrée en Carême, les Jeudi et Vendredi Saints ; Pâques.
     - Nous incitons nos élèves à rejoindre leur communauté paroissiale, particulièrement pour l'eucharistie dominicale. De plus, plusieurs fois dans l'année, l'Etablissement se rapproche d'une communauté paroissiale du doyenné en participant à l'animation liturgique d'une messe dominicale.
     - Un temps fort de prière est proposé aux élèves de 4ème-3ème sous la forme d'une retraite spirituelle.
     - En fin d'année, la messe est célébrée sur le site de l'Etablissement le jour de la kermesse.

École & Collège Sainte Thérèse d'Ecouen - 5 rue de Paris - 95440 ECOUEN
Tel : 01.34.04.14.00 – Fax : 01.34.04.14.01 – Courriel : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

- La préparation aux sacrements
  - Chaque année, des groupes de préparation au baptême et à la première communion accueillent les jeunes qui en font la demande.
- La profession de foi
  - En classe de 5ème, ceux qui le souhaitent peuvent préparer leur profession de foi.
- Temps forts proposés par le diocèse
  - Les jeunes de l'Etablissement sont invités à participer aux temps forts proposés par le diocèse : pèlerinage de Pontoise, pèlerinage de Lisieux, Frat de Janville.

3. Le partage fraternel

- A deux moments de l'année, nous invitons particulièrement nos élèves à s'ouvrir aux personnes en situation de fragilité.
  - A l'approche de Noël nous privilégions le partage de proximité : Secours Catholique, les banques alimentaires, l'Association ATD-Quart Monde…
  - Pendant le carême, nous portons un projet à visée plus universelle en proposant une action qui a pour but de soutenir un projet dans un pays en voie de développement.

École & Collège Sainte Thérèse d'Ecouen - 5 rue de Paris - 95440 ECOUEN
Tel : 01.34.04.14.00 – Fax : 01.34.04.14.01 – Courriel : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Année Scolaire 2023 - 2024

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Lieu _____ Département: _____
Pays _____ Nationalité : _____
Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin

Responsable

☐ Monsieur et Madame ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Téléphone domicile /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Téléphone portable /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
E.Mail _____

Situation familiale ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsé

Inscription dans l'établissement :

Classe demandée _____ Classe redoublée _____

Nombre d'enfants dans la famille ☐ **Année de naissance** ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Enfants non inscrits à Sainte Thérèse

Nom et Prénom	Date de naissance

Moyen de transport

Matin _____ Midi _____ Soir _____
Afin d'éviter toute confusion et pour la sécurité des élèves, veuillez préciser :

☐ Je viendrai chercher mon enfant à Sainte Thérèse ;

☐ Il rentrera seul à la maison (autorisation écrite des parents pour les élèves du Primaire) ;

☐ J'autorise M. ou Mme _____ à venir chercher mon enfant.

Date _____ **Signature :**

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

CONTRAT DE SCOLARISATION – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

ENTRE :

L'établissement : ÉCOLE & COLLEGE SAINTE THERESE
Etablissement Catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat.
5 rue de Paris, 95440 Ecouen. D'une part
ET

Monsieur et Madame _____

Demeurant_____

Représentants légaux, de l'enfant_____

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet
Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par les parents au sein de l'établissement Ste Thérèse, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement
L'établissement Ste Thérèse s'engage à scolariser l'enfant en classe de _____ durant l'année scolaire.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 – Obligations des parents
Les parents s'engagent à scolariser l'enfant au sein de l'établissement Ste Thérèse durant l'année scolaire.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé au présent contrat et mis à jour annuellement.

Article 4 – Coût de la scolarisation
Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :
- la contribution familiale,
- les prestations para scolaires choisies pour votre enfant (cantine, étude surveillée, participation à des voyages scolaires ; …)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire : APEL, UGSEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Article 5 – Modalités de paiement
Les contributions et les prestations annexes choisies par les parents sont payées par :
- chèque
- en espèces
- CB

Plusieurs rythmes de paiement sont proposés aux familles :
- prélèvement mensuel ou trimestriel
- paiement par chèque – espèces ou CB à réception de la facture

Les frais bancaires seront refacturés aux parents lorsque le prélèvement ou le chèque a été rejeté.

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : 01 34 04 14 00 - Mail : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Article 6 – Assurances
Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance dès le premier jour de scolarisation.

Article 7 – Dégradation du matériel
La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 8 – Durée et résiliation du contrat
8-1 Résiliation en cours d'année scolaire
Sauf sanction disciplinaire ou rupture de confiance manifeste de la part de la famille envers l'établissement Ste Thérèse, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents restent redevables envers l'établissement des frais de dossier, ainsi que du coût annuel de la scolarisation au *prorata temporis* pour la période écoulée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :
- Le déménagement,
- Le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, la perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

8-2 Résiliation au terme d'une année scolaire
Les parents informent l'établissement Ste Thérèse de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1er juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1er juin) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse : , impayés, indiscipline, avertissements, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève, perte de confiance entre la famille et l'établissement.

Article 9 – Droit d'accès aux informations recueillies
Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement Ste Thérèse. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves (APEL) de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition écrite, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi « informatique et liberté » et à l'ensemble de la règlementation sur la protection des données personnelles - RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

A Le

Signature des représentants légaux de l'enfant Signature du chef d'établissement

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
: 01 34 04 14 00 - Mail : ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Il doit permettre une vie harmonieuse en communauté et faciliter un travail sérieux et profitable pour tous. Il a pour fondement le respect de soi, des autres et de l'environnement. Il concerne tous les partenaires de la communauté éducative, élèves, parents, professeurs et toutes les personnes impliquées dans la vie de l'Etablissement. Ce règlement a été réécrit en collaboration avec les élèves en préparation de la rentrée 2011-2012. Il est réactualisé chaque année selon les nouvelles obligations réglementaires.

I - REGLES DE VIE

- ENTRÉES ET SORTIES :

Elles se font par le portail de la rue de Paris. En entrant dans l'Etablissement, nous présentons notre carnet de liaison à l'éducateur qui nous accueille au portail. Si nous n'avons pas cours, nous nous rendons en étude. Les cours ont lieu de 8 h 20 à 11 h 15 (ou 12 h 05) le matin et de 13 h 30 à 16 h 15 l'après-midi. Ils peuvent se terminer à 17 h 05 en 5ème, 4ème et 3ème. Si notre mode d'accueil est le régime 2, nous pouvons finir les cours à 15 h 10 et nous devons être repris par notre famille avant 15 h 30. Au-delà de cet horaire, nous devons nous rendre en étude et y rester jusqu'à 16 h 15.

- ASSIDUITÉ:

La ponctualité est une exigence de la vie en collectivité à laquelle personne ne peut se soustraire.

• Entrée en classe : à la sonnerie, nous nous mettons en rang dans le calme. Puis nous entrons en classe avec notre professeur ou éducateur. Nous ne devons pas entrer dans les locaux scolaires sans un adulte.

• Retard : nous devons nous présenter munis de notre carnet de liaison au bureau de la vie scolaire pour faire établir un billet de retard, qui devra être contresigné par nos parents pour le lendemain. Les accumulations de retard nous sont préjudiciables et feront l'objet de sanctions.

• Toute sortie de l'Etablissement sans autorisation entraîne ipso-facto une exclusion des cours d'au moins une journée.

• Activités périscolaires : l'inscription aux différentes activités (association sportive, chorale, préparation aux sacrements ...) implique une présence régulière. Toute absence sera justifiée par un courrier de la famille.

• Toute dispense d'éducation physique de plus de 24 h doit être motivée par un certificat médical indiquant si l'inaptitude est partielle ou totale. **La présence en cours de tout élève dispensé est obligatoire.**

- ABSENCES :

• Le contrôle des présences est fait chaque heure par les enseignants.

• Les absences prévisibles doivent faire l'objet d'une information préalable. La demande doit être faite par écrit 48 h à l'avance auprès du bureau de la vie scolaire. Le calendrier de l'année scolaire doit être respecté.

• Les absences imprévisibles : l'Etablissement doit être averti le matin de l'absence dès 8 h. A notre retour, nous devons présenter la justification écrite de notre absence sur les billets réservés à cet effet dans le carnet de liaison. Pour toute absence, un certificat médical doit être fourni à l'Etablissement.

- CARNET DE LIAISON :

Ce document nous est remis le jour de la rentrée. Nous devons toujours être en sa possession. Les oublis répétés conduiraient à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des cours.

- TENUE :

Notre tenue vestimentaire doit être simple, correcte et décente dans le respect mutuel de toute personne de l'Etablissement. (Les vêtements seront sans accroc, non effilochés). Les filles se garderont de porter des décolletés et des tee-shirts trop courts. Le piercing est proscrit pour tous les élèves ainsi que les boucles d'oreilles pour les garçons. Nous devons obligatoirement nous changer après chaque cours d'EPS. Le port du survêtement est réservé au cours d'E.P.S.

• Le chewing-gum est interdit dans les classes comme dans la cour.

• Tout couvre-chef est interdit.

- RESPECT DU MATÉRIEL ET DU CADRE DE VIE :

Nous disposons d'un cadre de verdure des plus agréables. Nous en sommes responsables. Nous devons respecter la végétation et utiliser les corbeilles à papiers mises à disposition aussi bien dans la cour que dans les locaux. Les livres prêtés en début d'année doivent être couverts et utilisés avec soin. Un chèque de caution est demandé en début d'année. Il sera restitué intégralement si l'usure subie par les livres est normale. Toute dégradation fera l'objet d'une sanction et du paiement occasionné par le remplacement ou la remise en état (livres, matériel, bâtiment, etc...).

• Aux récréations nous devons rester dans les parties du parc qui nous sont réservées. En aucun cas un élève ne doit se trouver devant le bâtiment administratif ou dans les parties du terrain réservées à l'école.

• L'usage d'appareils numériques (Téléphones, appareils photo, jeux, vidéo...) à des fins d'appeler, photographier, d'enregistrer (son et/ou images) un camarade ou tout personnel de l'établissement est strictement interdit. L'établissement ne peut être tenu comme responsable en cas de vol de ces matériels. L'usage d'internet et des multimédias relève seul des activités pédagogiques pour lesquelles ils sont autorisés. En cas de non-respect de ce point, ils nous seront confisqués et ne seront restitués qu'à nos parents.

• Casiers : Selon les niveaux de classe, les élèves disposent d'un casier pour 2 élèves. Ils sont accessibles à des moments précis de la journée définis par la vie scolaire. Chacun doit disposer de son matériel personnel, notamment pour les devoirs sur table (copie, stylo, crayon, règle, compas, équerre...). Chacun doit prendre soin de ses affaires personnelles et les ranger aux endroits prévus à cet effet. Le Collège ne peut être tenu pour responsable des pertes, détériorations et vols qui n'engagent que leurs auteurs.

- SÉCURITÉ :
Les objets pouvant occasionner un danger sont interdits dans l'Etablissement (cutter, couteau, briquet, bombe d'auto-défense, etc...) Les vélomoteurs ne doivent pas être mis en route à l'intérieur du parc. Pour faciliter l'évacuation des locaux en cas de danger, il est demandé de ne laisser ni cartable, ni sac de sport dans les escaliers et les couloirs.

- INFIRMERIE : L'infirmerie est ouverte de 10 h 00 à 13 h 40 et de 14 h 30 à 16 h 15, tous les jours sauf le mercredi. En dehors de cet horaire, nous devons nous présenter à la vie scolaire, accompagnés d'un camarade, et être munis de notre carnet de liaison, préalablement rempli par le professeur ou l'éducateur. Afin de perturber le moins possible le déroulement des cours, nous privilégierons les récréations pour nous y rendre. Aucun élève ne doit avoir de médicaments sur lui. En cas de nécessité, il est indispensable d'en avertir l'infirmière. Aucun élève malade ne doit quitter l'Etablissement sans être passé par l'infirmerie ou la vie scolaire. - SIGNATURE DES TRAVAUX ÉCRITS : Tous les travaux écrits, corrigés et notés doivent être signés par la famille.

- RÉSULTATS SCOLAIRES :
• Les notes obtenues sont consultables via le site ECOLE DIRECTE.
• Le bulletin trimestriel est envoyé par la poste aux parents à la fin de chaque trimestre. Les bulletins du 1er trimestre seront remis aux familles lors de la réunion parents-professeurs du mois de décembre. Les bulletins sont à conserver comme pièces officielles, toute demande de duplicata pourra être facturée.

II - SANCTIONS

Elles comprennent, à côté de celles que chaque professeur juge adaptées à la situation :

- LES DEVOIRS SUPPLÉMENTAIRES À FAIRE SIGNER PAR LES PARENTS

- LES HEURES DE RETENUE :
Elles sont attribuées pour indiscipline, comportement incorrect ou manque de travail. Elles ont lieu le soir en fin de journée. Tout élève absent le jour de la retenue sera convoqué dans le bureau du Chef d'Établissement. La retenue sera reportée. L'accumulation des heures de retenue liées à des problèmes de discipline entraîne un rappel à l'ordre.

- LES RAPPELS À L'ORDRE :
• Un rappel à l'ordre peut être donné en cas de grave indiscipline ou de refus délibéré de travailler. Dans ce cas, le rappel à l'ordre entraîne en plus une retenue de 2 heures.

- CONSEIL D'ÉDUCATION :
Trois rappels à l'ordre entraînent un "Conseil d'Education", réunissant : la famille, les professeurs concernés, l'éducateur et/ou le Chef d'Etablissement ainsi que l'élève. Le but sera de lui faire prendre conscience de son comportement en lui fixant des objectifs et des conditions (matérialisés par un contrat) qui lui permettront de progresser.

- MISE EN GARE :
Il peut être attribué à l'issue d'un conseil d'Education ou directement à la suite d'une faute grave. Les professeurs réunis en conseil de classe peuvent également être amenés à donner une mise en garde de travail ou de comportement. Deux mises en garde notés sur les bulletins trimestriels entraînent la non réinscription à la rentrée scolaire suivante.

- CONSEIL DE DISCIPLINE :
En cas de faute grave un "Conseil de Discipline" (rassemblant l'élève concerné, ses représentants légaux, les délégués de sa classe, un représentant des parents d'élèves, des professeurs, un éducateur et le Chef d'Etablissement) peut être réuni pour étudier la situation d'un élève à la demande de l'un des membres de l'équipe pédagogique et éducative. Il peut être amené à prononcer une exclusion définitive en cours d'année scolaire. Le règlement doit être considéré, non comme une fin en soi, ni comme une accumulation de contraintes arbitraires, mais comme une nécessité. Toutes les matières enseignées sont d'égale valeur et demandent toutes des efforts et de l'attention.
C'est dans le respect de la règle que doit se construire un espace collectif de liberté, un espace partagé avec l'autre. Comme toute liberté, elle ne peut s'exercer que dans un cadre réglementé et dans une éthique de réciprocité. Aussi, les élèves seront invités à respecter une règle d'or, une règle morale : "Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse".

Signature des parents ou du tuteur légal Signature de l'élève

Conditions Financières – Année 2023-2024

NOTE D'INFORMATION

Une facture trimestrielle est adressée aux familles et pourra être réglée, au choix de chaque famille, par :

- **Paiement mensuel par prélèvement** :
  Les 05 des mois d'octobre à juin (soit 9 mensualités)

- **Paiement trimestriel** :
  Par prélèvement : le 05 des mois d'octobre, janvier et avril
  Chèque et espèces : à réception de la facture
  CB : à réception de la facture via Ecole Directe

1 – La contribution amélioration des locaux est obligatoire,
(un versement par famille, quel que soit le nombre d'enfant scolarisé).

2 – La cotisation d'A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves)
(un versement par famille, quel que soit le nombre d'enfant scolarisé).

3 – Réduction sur la redevance famille :
(lorsque plusieurs enfants sont scolarisés dans l'Etablissement)
. 10 % pour 2 enfants,
. 15 % à partir de 3 enfants.

4 – Demi-pension exceptionnelle
Les enfants peuvent déjeuner à la cantine de façon exceptionnelle en achetant un repas via Ecole Directe par le porte-monnaie électronique ou bien à l'accueil tous les jours de 8h à 10h30 sauf le mercredi.

5 – Facturation complémentaire
. Pour les élèves de l'Ecole et du Collège :
Le prix de supports pédagogiques particuliers, directement fournis par l'établissement (cahier d'activité, TD) et choisis par les professeurs, fournis à prix coûtant, feront l'objet d'un supplément de facturation.

. **Pour les élèves de Maternelle et Primaire** :
- Cotisation coopérative scolaire de 22,00 €
- Cotisation pour fournitures scolaires annuelle de 46,00 €.

. **Pour les élèves du Collège** :
- Cotisation coopérative scolaire de 32,00 €.

6 – Voyages scolaires

Suivant les classes et les projets mis en place, des voyages scolaires peuvent être proposés. Les frais occasionnés sont à la charge des familles. Sur la période des séjours, pour les élèves demi-pensionnaires ; une partie du coût du repas est remboursé aux familles. Seuls les frais fixes seront facturés.

Tout trimestre commencé est dû

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail** : *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

A TITRE INDICATIF

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

	A L' ANNEE			AU TRIMESTRE			COUT ESTIMATIF SUR 10 MOIS *La facturation par prélèvement automatique est effectuée sur 9 mois (OCTOBRE à JUIN)*		
	Maternelle	**Primaire**	**Collège**	**Maternelle**	**Primaire**	**Collège**	**Maternelle**	**Primaire**	**Collège**
VERSEMENTS OBLIGATOIRES									
Redevance	1 173,00	1 230,00	1 230,00	391,00	410,00	410,00	117,30	123,00	123,00
Contribution amélioration des locaux (par famille)	132,00	132,00	132,00	44,00	44,00	44,00	13,20	13,20	13,20
TOTAL VERSEMENTS OBLIGATOIRES	1 305,00	1 362,00	1 362,00	435,00	454,00	454,00	130,50	136,20	136,20
Coopérative Ecole	22,00	22,00							
Fournitures Ecole	46,00	46,00							
Coopérative Collège			32,00						
Association des parents d'élèves	25,00	25,00	25,00						
Demi-Pension									
1 jour	318,00	318,00	318,00	106,00	106,00	106,00	31,80	31,80	31,80
2 jours	615,00	615,00	615,00	205,00	205,00	205,00	61,50	61,50	61,50
3 jours	915,00	915,00	915,00	305,00	305,00	305,00	91,50	91,50	91,50
4 jours	1 179,00	1 179,00	1 179,00	393,00	393,00	393,00	117,90	117,90	117,90
5 jours			1 383,00			461,00			138,30
Garderie maternelle									
16h15 à 17h15	390,00			130,00			39,00		
16h15 à 18h	777,00			259,00			77,70		
Primaire									
Etude surveillée 16h15 à 17h30		522,00			174,00			52,20	
Garderie 17h30 à 18h		390,00			130,00			39,00	
Collège									
Etude surveillée 1h, 6° à 3°			480,00			160,00			48,00
Etude surveillée 1h30, 6° à 3°			714,00			238,00			71,40
Etude dirigée 1h 6° et 5°			624,00			208,00			62,40
Etude dirigée 1h30 6° et 5°			933,00			311,00			93,30
Divers									
Association sportive au Collège									
A.S collège - forfait de base			114,00						

CONDITIONS DE PAIEMENT

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur _____

Nom de l'élève _____

Choisissent le mode de paiement suivant :

Prélèvement automatique — Mensuel ☐ / Trimestriel ☐

Paiement par chèque - espèces ou CB au début de chaque mois à réception de la facture ☐

Pour les paiements par prélèvement, merci de nous joindre un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** comportant l'**IBAN et le BIC,** de remplir et de signer **l'autorisation de prélèvement ci-jointe.**

Fait à _____ le _____

Signature du père, Signature de la mère,

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

MANDAT SEPA (modèle - document non contractuel)

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC Sainte Thérèse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGEC Sainte Thérèse.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Votre Nom	*	Nom / Prénoms du débiteur	1
Votre adresse	*	Numéro et nom de la rue	2
	*	Code Postal / * Ville	3
	*	Pays	4
Les coordonnées de votre compte	*	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	5
	*	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	6
Nom du créancier	*	OGEC SAINTE THERESE Nom du créancier	7
	*	FR73ZZZ471086 Identifiant du créancier	8
	*	5 RUE DE PARIS Numéro et nom de la rue	9
	*	95440 Code Postal / * ECOUEN Ville	10
	*	FRANCE Pays	11
Type de paiement	*	Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐	12
Signé à	*	Lieu (1) / Date : JJ/MM/AAAA	13
Signature(s)		Veuillez signer ici	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	14
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	15
	Code identifiant du tiers débiteur	16
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	17
	Code identifiant du tiers créancier	18
Contrat concerné	Numéro d'identification du contrat	19
	Description du contrat	20

A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

(1) Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

ENGAGEMENT FINANCIER

Année scolaire 2023-2024

Madame ou Monsieur _____

Agissant en qualité de _____

Pour l'enfant _____ en classe de _____

1 - Reconnaît avoir pris connaissance des **conditions financières 2023 - 2024.**

2 - Reconnaît avoir réglé à ce jour la **somme de 130 € à titre d'arrhes**.

3 - S'engage à verser les sommes dues au titre de l'année **pour 2023 - 2024**.

4 - Sait que **tout trimestre commencé est dû** (une diminution uniquement du tarif de la cantine sera accordée en cas d'une absence pour raison de santé d'au moins 15 jours ouvrés de classe, justifiée par un certificat médical).

5 - Reconnaît avoir **pris connaissance de la note** accompagnant les conditions financières que je m'engage à respecter sans équivoque et sans contestation de quelque ordre que ce soit.

Si les engagements pris ce jour ne sont pas respectés, nous pourrons être amenés à procéder à un recouvrement contentieux, les frais y afférents restant à la charge de la famille.

Fait à _____ le _____

Signature du père, **

Signature de la mère, **

** Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

FICHE : CHOIX DES SERVICES OPTIONNELS (A Titre Indicatif)

RENTREE 2023-2024

RESTAURATION (cocher la case)

- ☐ **1 jour**
- ☐ **2 jours**
- ☐ **3 jours**

Demi-pension :

- ☐ **4 jours**
- ☐ **5 jours**

Une remise sur la demi-pension n'est accordée qu'en raison d'une absence pour raison de santé d'au-moins 15 jours ouvrés de classe, justifiée par un certificat médical.

APRES LA CLASSE (cocher la case)

- ☐ Etude dirigée (6ème et 5ème) 1h
- ☐ Etude dirigée (6ème et 5ème) 1h30

- ☐ Etude surveillée (6ème à la 3ème) 1h
- ☐ Etude surveillée (6ème à la 3ème) 1h30

Le nombre de jours en étude sera à actualiser en début d'année en fonction de l'emploi du temps de votre enfant. au plus tard le 0809/2023.

Fait à _____ le _____

Signature du Père, Signature de la Mère,

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

FICHE D'URGENCE NON CONFIDENTIELLE

A remplir obligatoirement par les parents ou le responsable légal

Année scolaire 2023 – 2024

Nom de l'établissement **ECOLE et COLLEGE SAINTE THERESE**
Adresse **5 rue de Paris – 95440 - ECOUEN**
Nom de l'élève _____ Prénom _____
Classe _____ Date de naissance _____
Nom et adresse des parents ou du représentant légal _____
_____

Tél. domicile /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ Portable /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Tél. travail père /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ Tél. travail mère /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Nom d'une personne à prévenir en cas d'indisponibilité de votre part _____
_____ Tél. /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Nom et adresse du Centre de Sécurité Sociale _____
_____

N° de l'assuré ayant droit /__/__/__/__/____/____/ **(joindre la photocopie de l'attestation d'ouverture des droits, si vous ne l'avez pas fournie l'année précédente ou si changements)**
Nom et adresse de la mutuelle complémentaire _____
_____
_____ n° de sociétaire /_____/

1. **En cas d'accident,** l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.
2. **En cas d'urgence,** l'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (ambulance privée le plus souvent, si nécessaire transport médicalisé d'urgence) vers l'hôpital le mieux adapté. Ces renseignements administratifs seront communiqués aux ambulanciers privés pour permettre la prise en charge financière du transport et des soins directement par les organismes d'assurance maladie, le complément pouvant être assuré par les dispositifs complémentaires (mutuelle, CMU, assurance scolaire…).

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou d'une personne mandatée, munie d'une pièce d'identité.

Nom de la personne que vous désignez dans ce cas particulier _____
_____ Tél. /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Fait à _____ le _____

Signature des parents ou du Responsable légal

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

MISE A JOUR DU DOSSIER INFIRMERIE
2023 / 2024

Cette fiche est réalisée pour recueillir les événements médicaux et / ou chirurgicaux.
Elle est à remettre sous pli cacheté à l'infirmière.

Nom : Prénom : Classe :

PROBLEMES DE SANTE ACTUELS ou survenus en cours d'année.
(allergie, asthme, diabète, handicap, affection de longue durée…)
……
……
Les traitements suivis ……
Le suivi médical ……
Le suivi paramédical ……

Coordonnées des intervenants si nécessaire : ……
……

ALLERGIE ALIMENTAIRE ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser ……
Demi pensionnaire ☐ Externe ☐

DISPENSE SPORTIVE Oui ☐ Non ☐ (Si oui, joindre un certificat médical)

VACCINATION (joindre une copie du carnet de vaccinations, si une injection a été réalisée depuis l'année dernière)

Nom et adresse du médecin traitant :
……
……

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Date et signature des Parents ou du Responsable légal:

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
: 01 34 04 14 00* - Mail : *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Traitement des données concernant les informations de santé relatives aux élèves

Les données de santé figurant sur le présent document sont recueillies par l'établissement afin, notamment, de répondre aux demandes des services médicaux d'urgence.

Elles sont susceptibles d'être transmises :

- Au service médical de l'établissement,
- Aux services médicaux d'urgence,
- En tant que de besoin aux membres de l'équipe éducative de l'établissement directement concernés,
- Et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS, ...) aux partenaires mentionnés dans ces projets (MDPH, praticiens médicaux et paramédicaux, ...)

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.

Pour ces données, vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Fait à ..... , le .....

Signature des parents :

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - **Mail :** *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame .....
autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A le

Signature des parents ou du représentant légal :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc...) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Il vous est possible également de transmettre des informations confidentielles à l'infirmière de l'établissement sous pli cacheté. Elle vous contactera pour vous proposer la mise en place éventuelle d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé).

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....
.....
.....

Ecole et Collège Sainte Thérèse – 5, rue de Paris – 95440 ECOUEN
☎ : *01 34 04 14 00* - Mail : *ste.therese.ecouen.admin@orange.fr*